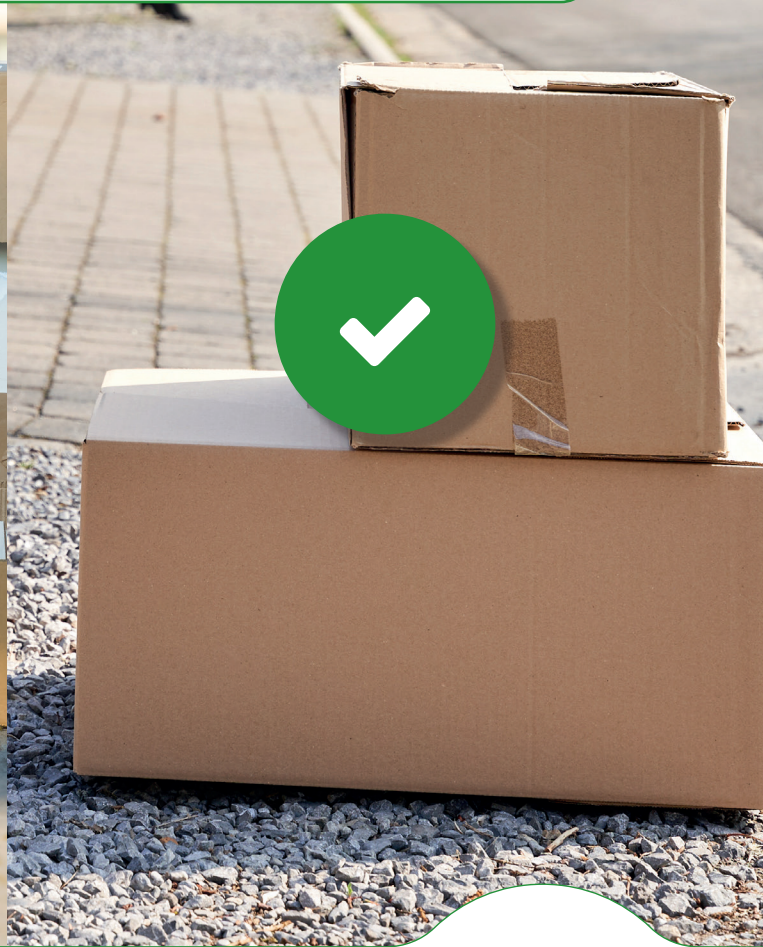


**Ne laissez plus vos papiers
s'envoler dans la nature !**





C'est tout ce dont vous avez besoin pour éviter que votre rue ne soit envahie de papiers volants. Lors des collectes de papiers-cartons, il vous suffit en effet de placer ceux-ci dans des **caisses en carton bien fermées** de maximum 15 kg avant de les déposer devant chez vous.

Triple bénéfice : vous évitez de nuire à votre propre environnement, vous facilitez le travail des collecteurs et vous rendez possible le **recyclage de davantage de papiers-cartons**.

À vous de jouer !

N'oubliez pas de retirer les films en plastique qui entourent vos magazines et brochures. Ils entravent le processus de recyclage.



Retrouvez la liste des communes concernées sur

www.inbw.be

rubrique «Déchets»
onglet «Conteneur papier-carton»

Les publicités toutes-boîtes ne vous intéressent pas ?

Collez un avis « Pub non merci » sur votre boîte aux lettres (voir www.stoppub.wallonie.be).

Ou inscrivez-vous sur la liste Robinson (www.robinsonlist.be) et vous ne recevrez plus les publicités à votre nom.

Toutes les infos sur trionsmieux.be, fostplus.be et www.inbw.be

Une question ? 0800 49 057 ou infodechets@inbw.be



Ensemble trions bien, recyclons mieux

